

## Règlement du Défilé Custo Cyclo – Festival Musica Vir'Live Samedi 10 Septembre

### Article 1 : Objet du Défilé

Les participants devront décorer un vélo, une trottinette, une poussette, un fauteuil roulant... ou tout autre véhicule sur roues non motorisé, comme ils l'entendent, dans le respect d'une décoration. Le thème est libre. Ils pourront utiliser tous les objets et les matières nécessaires à sa décoration (papier crépon, carton, fleurs naturelles, fleurs artificielles, panier, matériaux naturels, de récupération ou recyclés). Attention, les matériaux avec arêtes vives ne seront pas acceptés.

Une seule consigne : faire preuve d'originalité !

Attention ! Pour participer au défilé, le participant devra pouvoir rouler avec son véhicule. Le port du casque est conseillé, et obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, pendant la durée du défilé et celui-ci peut être aussi décoré.

### Article 2 : Date du Défilé

Le concours est organisé par la Commune de Virelade, dans le cadre du Festival Musica Vir'Live, et se déroulera le samedi 10 septembre 2022 à partir de 14 h 00.

### Article 3 : Modalité de participation

Ce défilé est gratuit et ouvert à toute personne vireladaise ou non, seule, en famille, entre amis...

### Article 4 : Catégories

Ce concours comporte 4 catégories qui pourront toutefois varier selon le nombre d'inscriptions :

- Catégorie 1 : enfants de 3 à 6 ans
- Catégorie 2 : enfants de 7 à 12 ans
- Catégorie 3 : adolescents de 12 de 17 ans
- Catégorie 4 : adultes

### Article 5 : Critère de sélection et de notation

Un jury se réunira à la fin du défilé pour noter, devant le participant, chaque critère :

- L'originalité
- Les matériaux utilisés
- L'esthétisme

Le participant devra défiler sur son véhicule. Il passera devant un jury. En cas d'égalité sur la somme des notations de chaque critère, les participants seront départagés grâce à un applaudimètre auprès du public.

### Article 6 : Organisation du Jury

Chaque participant se présentera à son arrivée auprès de la table d'inscription, il y recevra un numéro qu'il devra conserver jusqu'à la remise des récompenses. Le jury sera composé de 4 personnes qui seront choisies par les organisateurs parmi le public présent. Le jury désignera les « véhicules » gagnants dans chaque catégorie.

- 13 h 30 : Rendez-vous pour l'inscription à l'entrée du Festival Musica Vir'Live
- 14 h 00 : Défilé des cyclos customisé dans le village suivi du passage devant le jury
- 16 h 00 : remise des prix dans l'enceinte du Festival Musica Vir'Live



#### Article 7 : Organisation du Défilé

Le défilé des cyclos customisés démarrera sous la conduite d'un responsable du Festival Musica Vir'Live qui ouvrira le défilé avec un camion de la commune équipé en musique. Lors du défilé le port du casque est obligatoire pour les enfants. Les enfants devront être accompagnés d'un responsable légal qui s'engage à l'accompagner tout le long du parcours. Les règles du Code de la route s'imposent à chacun des participants pendant la durée du défilé. Les enfants mineurs sont sous la seule responsabilité de leur responsable légal qui doit être présent à ses côtés pendant la durée de l'événement. Le défilé se terminera par un passage devant le jury.

#### Article 8 : Répartition des récompenses

Les gagnants de chaque catégorie recevront une récompense qui sera remise vers 16 h 00.

#### Article 9 : Modification

La Commune de Virelade se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler sans préavis le défilé Custo Cyclo en cas de force majeure ou de météo très défavorable.

#### Article 10 : Responsabilité

La Commune de Virelade ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable de toute défaillance technique, matérielle et logistique de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au défilé. La Commune ne pourra non plus être tenue responsable des chutes et accidents avant/pendant/après le parcours et des incidents et/ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants ou à leurs accompagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance de leur prix/lot.

#### Article 11 : Autorisations – Droits à l'image

Les participants et les responsables légaux de chaque enfant autorisent la prise de photos et leur utilisation dans le cadre de la valorisation de cette action par tout moyen de communication (site internet, bulletin municipal, presse, ...).

#### Article 12 : Inscription

Le bulletin d'inscription et le présent règlement (disponibles à l'accueil de la mairie, ou téléchargeable sur le site de la Commune [virelade.fr](http://virelade.fr)) doivent être obligatoirement donnés, complétés, lors de l'inscription ou déposés à la mairie avant le 1<sup>er</sup> Septembre 2022.

#### Article 13 : Acceptation

Les responsables légaux autorisent leur enfant à participer au défilé. Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents. Les participants et responsables légaux de chaque enfant acceptent sans réserve le règlement intérieur du Défilé Custo Cyclo ainsi que toutes les décisions prises par le jury.

**Nom et prénom du participant**

**Signature du participant ou du Représentant légal si mineur**



## Défilé Custo Cyclo – Bulletin d'inscription Samedi 10 Septembre

Nom du Participant : ..... Prénom du Participant : .....

Adresse du Participant : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....@.....

Téléphone du Participant ou du Responsable Légal : .....

Date de naissance du Participant : ..... / ..... / .....

Si Mineur, Nom et Prénom du Responsable Légal : .....

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du Défilé Custo Cyclo
- J'accepte sans réserve les décisions du Jury
- J'accepte de transmettre mes données personnelles

*La Mairie de Virelade s'engage à utiliser les données personnelles indiquées uniquement dans l'usage de la bonne réalisation du Défilé Custo Cyclo. Elles ne seront transmises à aucun tiers.  
Pour exercer vos droits sur les données transmises, merci d'écrire à [communication@virelade.fr](mailto:communication@virelade.fr)*

Nom et prénom du participant

Signature du participant ou du Représentant légal si mineur

